

# L'expansion du vison d'Amérique en France

## Période 2000-2015



© GREGE

**FRANÇOIS LÉGER<sup>1\*</sup>,  
JULIEN STEINMETZ<sup>2</sup>, ESTELLE LAOUÉ<sup>3</sup>,  
JEAN-FRANÇOIS MAILLARD<sup>4</sup>,  
SANDRINE RUETTE<sup>1\*\*</sup>**

<sup>1</sup> ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Prédateurs et animaux déprédateurs – Gerstheim\* et Birieux\*\*.

<sup>2</sup> ONCFS, Délégation régionale Occitanie, Cellule technique Sud-Ouest – Toulouse.

<sup>3</sup> GREGE (Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement) – Route de Préchac, 33730 Villandraut.

<sup>4</sup> ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Mission Espèces exotiques envahissantes – Nantes.

*Dans la lignée des dernières enquêtes sur la situation du raton laveur et du chien viverrin en France, qui ont été publiées dans de précédents numéros de Faune sauvage, la présente mise à jour concerne le vison d'Amérique pour la période 2000-2015. L'espèce apparaît comme étant en expansion active, notamment sur la façade atlantique et dans les départements du sud-ouest de la France qui abritent des populations relictuelles de visons d'Europe. À cette situation s'ajoute un nouveau foyer dynamique dans le Languedoc et le Roussillon, qui s'étend déjà sur plusieurs affluents en rive droite de la Garonne.*

## Un réseau de partenaires

Les réflexions en cours sur le statut et la gestion des espèces de vertébrés dites exotiques envahissantes (EEE) rendent nécessaires la mise à jour de leurs répartitions (**encadré 1**). La situation du vison d'Amérique (*Neovision vison*) en France a connu d'importantes évolutions, justifiant une réactualisation des connaissances depuis la dernière enquête nationale de 1999 (Léger & Ruet, 2005).

L'objectif était d'identifier les foyers de populations sauvages et les fronts de colonisation actuels, et de décrire les phénomènes susceptibles de faire évoluer la situation de l'espèce. Nous proposons également un point sur l'élevage pelletier du vison d'Amérique en France, mettant à profit le travail de veille des services de l'ONCFS sur cette espèce (**encadré 2**).

L'enquête nationale lancée en 2014 a été renseignée par de multiples partenaires, professionnels ou bénévoles des milieux cynégétique et naturaliste (voir la liste des contributeurs en fin d'article). Certaines associations de piégeurs agréés (APA) et/ou fédérations des chasseurs

(FDC) nous ont fourni les données concernant les prélèvements par piégeage ou par tir de destruction au cours des cinq à dix dernières saisons. Des renseignements complémentaires ont également été obtenus auprès des fédérations de défense contre les organismes nuisibles (FREDON et FDGON), services qui sont amenés à capturer des visons d'Amérique dans le cadre des campagnes de lutte contre les rongeurs (ragondins et rats musqués). Nous avons également consulté des agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les naturalistes et mammalogistes des associations de protection de la nature. En outre, il a été tenu compte des observations recueillies depuis 1999 au niveau départemental ou régional (articles avec mentions de présence de l'espèce, données de piégeage transmises, synthèses et rapports de stage, témoignages, etc.), de celles relevées en continu par les agents de l'ONCFS depuis 2001, ainsi que des données collectées dans les 11 départements du Plan national d'actions (PNA) vison d'Europe (*Mustela lutreola*), notamment au travers des réseaux Vison



▲ L'analyse est basée sur plus de 4 000 données d'observation de visons d'Amérique entre 2000 et 2015.

d'Europe et Vison d'Amérique animés par le Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement (GREGE).

Les renseignements collectés, hormis la date et la localisation précise de l'observation (à minima la commune), visaient à la validation de la donnée (circonstances de l'observation, photos, cadavres, etc.) et à préciser l'origine possible des animaux dans les situations de présence isolée. Il convenait également de détecter les observations de portées ou de cas de reproduction avérés en nature dans les départements situés en dehors des foyers habituels.

Finalement, le fichier d'observations contient 4 161 données de visons d'Amérique pour la période 2000-2015. Les observations validées ont concerné le plus souvent des animaux capturés par les piégeurs ou tués à la chasse (86 %), trouvés morts (souvent victimes de collisions, 8 %) ou observés par corps (5 %).

## Trois principaux foyers de présence en France

Pour cette espèce tributaire des zones humides, l'analyse et l'interprétation des données a été conduite à l'échelle des bassins hydrographiques (BD Carthage © – **cartes 1 et 2**). À ce jour, trois principaux foyers de présence abritant des populations férales<sup>1</sup> sont identifiés sur le territoire.

### ► Encadré 1 • Réglementation relative au vison d'Amérique

Le vison d'Amérique fait l'objet de mesures réglementaires visant à encadrer les conditions dans lesquelles il peut être détenu (arrêté ministériel du 10 août 2004<sup>1</sup>) et à prévenir son introduction dans le milieu naturel, et enfin à contrôler sa population par la chasse et la destruction.

Sa détention n'est autorisée qu'au sein des établissements de présentation au public et des établissements se livrant à l'élevage, à la vente ou au transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Le détenteur doit être titulaire d'un certificat de capacité et d'une autorisation préfectorale d'ouverture, et ce, à partir du premier individu. Le marquage des animaux captifs n'est pas obligatoire mais est parfois pratiqué par les zoos.

Listé à l'arrêté ministériel du 30 juillet 2010, le vison d'Amérique fait également partie des espèces considérées comme exotiques envahissantes, interdites d'introduction dans le milieu naturel en tout temps sur le territoire métropolitain, que ce soit par négligence, par imprudence, ou de manière volontaire.

L'arrêté ministériel du 2 septembre 2016<sup>2</sup> le classe comme espèce « nuisible » (ou « espèce susceptible d'occasionner des dégâts ») sur l'ensemble du territoire métropolitain. Au titre de ce classement, l'arrêté autorise son piégeage toute l'année et en tout lieu, avec des restrictions possibles en fonction des territoires départementaux pour l'usage des pièges de catégorie 1, 2 et 5 à moins de 200 m des rives. Sa destruction par tir est quant à elle strictement interdite, afin de prévenir le tir par confusion avec le vison d'Europe, qui est protégé.

Sur certains territoires, la présence d'un dispositif de fuite sélectif sur les cages-pièges est par ailleurs prévue afin d'accompagner la politique de conservation du vison d'Europe. Les départements et/ou communes concernés par ce dispositif sont consultables à l'arrêté du 2 septembre 2016.

1. Fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques.

2. Relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R.427-6 du Code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

1. Féral : retourné à l'état sauvage.

► Encadré 2 • Situation des élevages à fourrure

Depuis les premières expériences d'élevage en 1926, la filière de la fourrure du vison d'Amérique en France, comme en Europe, s'est structurée et a évolué dans un schéma industriel répondant à la demande mondiale. Elle a connu des évolutions importantes propres à sa spécialisation, aux crises économiques et au cours du marché. Le nombre de fermes d'élevage, initialement constituées de petites unités familiales, a fortement diminué, notamment depuis le milieu des années 1980. Ainsi, sur 40 fermes en 1980, seules 11 étaient encore en activité en 2016, pour la majeure partie dans l'ouest du pays, de l'Orne aux Pyrénées-Atlantiques, auxquelles s'ajoutent quelques unités dans l'est. Les élevages français produisent environ 200 000 peaux/an sur un volume européen de 43 millions dont 17 millions produites par les 1 500 fermes du Danemark, pilier de la production en Europe (source : <http://www.fureurope.eu>). Au niveau mondial, la demande de peaux issues de fourrures animales (pas seulement de visons d'Amérique) s'est accrue depuis 2011 sous l'impulsion de la demande chinoise.

En Europe, les élevages sont sources de création de populations férales, même si la réussite d'une acclimatation est fonction du nombre d'individus échappés et de la récurrence de ces évasions. Les causes amenant à la fuite d'animaux en nature sont multiples : mauvaise manipulation, mauvaise étanchéité des cages, insuffisance des enceintes cernant l'exploitation ou encore dégâts survenant sur les structures (chutes d'arbres par exemple), voire actes de malveillance. Depuis une vingtaine d'années, des efforts importants ont été réalisés par certains éleveurs pour limiter ces fuites d'animaux, notamment dans les zones de présence potentielle du vison d'Europe.

Bien que l'activité d'élevage du vison d'Amérique soit réglementée (encadré 1), force est de constater que l'absence d'évasions n'est pas garantie. Pour progresser, l'information sur les mesures préventives est essentielle et le renforcement réglementaire des conditions de captivité, notamment dans le contexte de la politique européenne sur les espèces exotiques envahissantes, à envisager. Au cas par cas, ces mesures

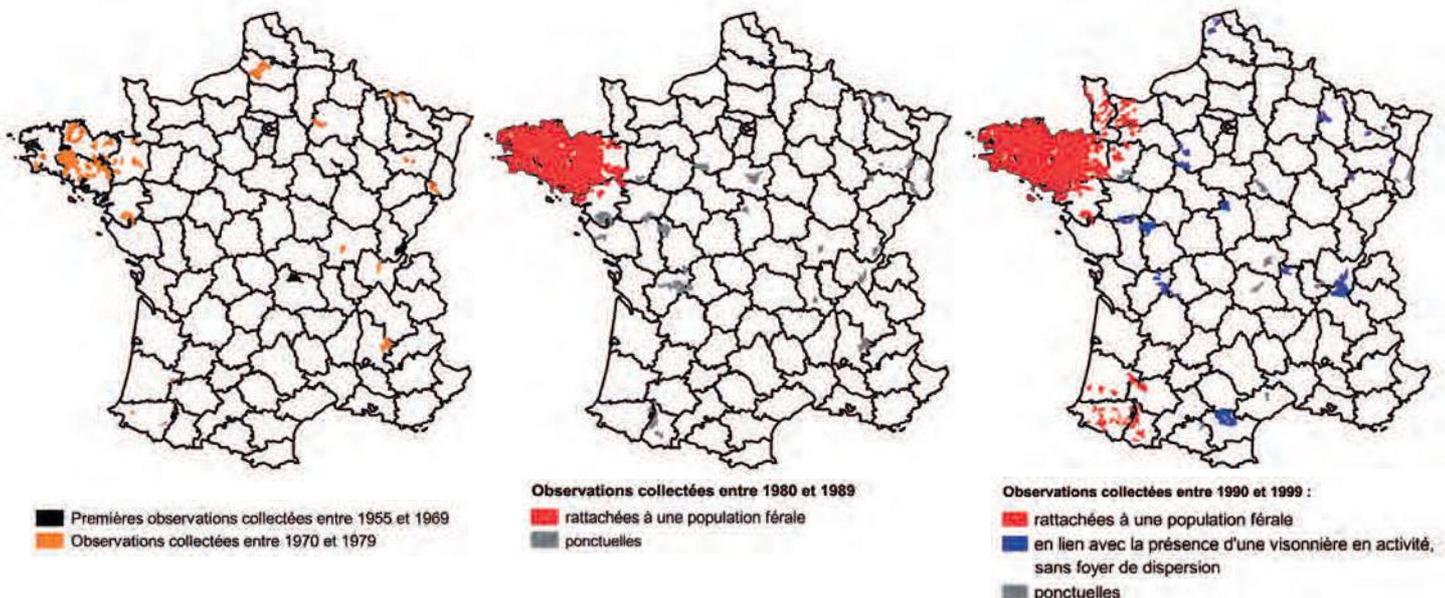


© J.-F. Maillard/ONCFS

▲ Bien que l'élevage du vison d'Amérique soit réglementé, et que certains éleveurs aient pris d'importantes mesures pour limiter les fuites d'animaux, l'absence d'évasions n'est pas garantie.

peuvent être inscrites dans les arrêtés d'ouverture des élevages. Citons par exemple : l'exigence d'une double-enceinte extérieure aux parois lisses de plus d'1,5 m de hauteur avec une partie enfouie, la présence d'enceintes intérieures découpant en 2 ou 3 l'ensemble du parc d'élevage, la présence de pièges actifs en nombre suffisant au sein de la double-enceinte et au sein de la structure d'élevage, l'absence d'arbres susceptibles d'éventrer les enceintes... L'expérience montre que la mise en œuvre de plans de réaction rapide en cas d'échappée massive pour chaque établissement devient une nécessité, afin d'accompagner la profession et de limiter au maximum tout risque de développement de nouvelles populations de visons d'Amérique, tout particulièrement dans l'aire de présence potentielle du vison d'Europe.

Carte 1 Évolution par bassins versants des observations de visons d'Amérique collectées entre 1955 et 1999 en France.



## Foyer n° 1 : Bretagne, Normandie et Pays de la Loire

### Le foyer historique de la Bretagne semble se stabiliser...

L'observation du vison d'Amérique en nature et son acclimatation sont décelées en Bretagne à partir des années 1960 et s'amplifient au cours des décennies suivantes (*carte 1*), en lien avec les nombreuses visonnières installées dans la région à la même époque. Au début des années 2000, le développement de la population continue à montrer un vrai dynamisme, d'autant que l'espèce présente de fortes capacités de reproduction avec près de 90 % des femelles reproductrices portant en moyenne 7,5 embryons (Fournier-Chambrillon *et al.*, 2010). L'espèce est jugée régulière par les acteurs de terrain contactés dans le Finistère, les Côtes-d'Armor, le Morbihan et une partie de l'Ille-et-Vilaine (*carte 2*). À l'est de ce département, sa présence est sporadique ou non établie. Il semblerait cependant que la situation se stabilise. Même si l'effort de piégeage n'est pas mesuré, on note une diminution du nombre de captures par les piégeurs au cours de la décennie 2000 dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, et parallèlement les observations des mammalogistes bretons se



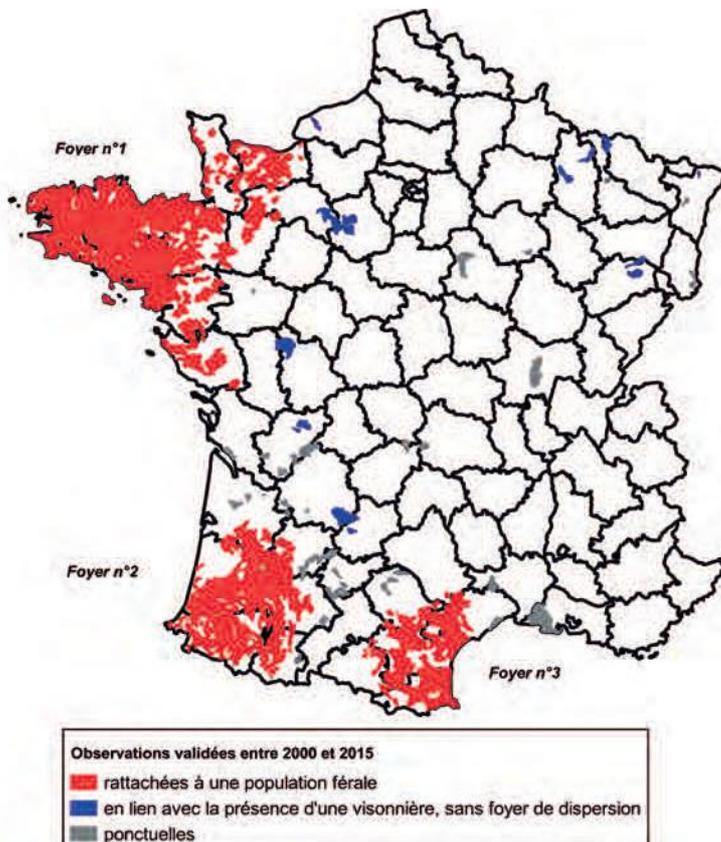
▲ Vison d'Amérique photographié sur un cours d'eau en Bretagne. Les observations de l'espèce dans cette région ont diminué au cours des années 2000, peut-être en relation avec le développement de la loutre.

raréfient. Une hypothèse intéressante qui est avancée pour expliquer cette situation est la recolonisation des cours d'eau bretons par la Loutre (Bifolchi & Grémillet, 2015).

### ... mais il s'est étendu en Normandie...

Depuis le foyer breton, l'espèce a entamé une colonisation vers la Normandie avec des présences signalées dès la décennie 1990 (*carte 1*). Au début des années 2000, on l'observe dans le sud du département de la Manche, dans l'ouest de l'Orne et assez largement dans le Calvados. Dans l'Orne, l'aire occupée a peu évolué et le nombre de captures annuelles reste faible (2 à 6 animaux). Certaines observations semblent liées à des captures d'animaux fugitifs en provenance de la visonnière toujours en activité dans l'ouest du département (La Chapelle-d'Andaines). Dans le Calvados, tous les bassins versants sont concernés par des observations durant la période 2000-2015, à l'exception de celui de la Touques, à l'est du département, où seulement quelques observations sporadiques sont disponibles dans la basse vallée. Il semble, comme en Bretagne, qu'après une colonisation large et dynamique, une stabilisation ait eu lieu à partir du milieu des années 2000. Le nombre d'observations de même que les effectifs d'animaux piégés sont sensiblement en baisse dans le Calvados. Aucune donnée n'est disponible dans les départements voisins de l'Eure et de la Seine-Maritime, ou dans le centre et l'ouest de l'Orne. Dans la Manche, les données sont éparpillées et l'occupation par l'espèce semble sporadique ; mais des cas de reproduction sont documentés. De l'avis de tous les partenaires locaux, la situation mériterait d'être précisée.

**Carte 2** Répartition par bassins versants des observations de visons d'Amérique collectées pour la période 2000-2015 en France.



### ... et dans les Pays de la Loire

Dès les années 1990, l'espèce est signalée en Loire-Atlantique avec quelques observations cantonnées en rive droite de la Loire, ainsi qu'en Mayenne sur le bassin de la Mayenne. Entre 2000 et 2008, elle est notée à nouveau en plusieurs points du haut bassin de la Mayenne, mais aussi sur son affluent l'Oudon (en rive droite) où, depuis 2008, aucune mention authentifiée n'a pu être enregistrée. Dans le haut bassin de la Mayenne, les observations pourraient provenir d'une dispersion via le sud du département de la Manche, mais aussi d'évasions répétées et épisodiques depuis la visonnière de l'Orne. Pour l'heure, cette partie du département mayennais est maintenue dans les limites de l'aire de répartition supposée du vison d'Amérique (*carte 1*), mais comme secteur à surveiller plutôt que colonisé.

### Un nouveau foyer en Vendée, déjà en extension

La principale nouveauté dans les Pays de la Loire, depuis le début des années 2000, concerne la Vendée (*carte 2*). Au total, 70 captures de visons d'Amérique y ont été recensées depuis 2000-2001. Il s'agit essentiellement d'animaux capturés alors qu'ils faisaient irruption dans les poulaillers et les élevages de volailles, ou lors du piégeage du ragondin avec des cages-pièges en bord de cours d'eau. Malgré de vastes secteurs riches en habitats propices à l'espèce, un hiatus semble toutefois exister entre les secteurs occupés en Loire-Atlantique au nord de la Loire et ceux situés plus au sud aux confins de la Vendée, définissant ainsi un foyer de présence indépendant. Cette situation interroge et mériterait d'être documentée par un travail de terrain. Mais un lien avec la présence d'une visonnière en activité (Landeronde - 85) est attesté par les captures réalisées quasi annuellement et le témoignage de l'éleveur recueilli par les services de l'ONCFS. L'installation d'une population férale est hautement probable et la dispersion du foyer serait déjà largement amorcée. La situation de la visonnière, en périphérie de plusieurs têtes de bassins, procure une situation stratégique à la dispersion de l'espèce dans toutes les directions. Elle ouvre l'accès aux marais d'Olonne vers l'ouest, au Marais poitevin vers le sud, permettant aussi à l'espèce d'atteindre prochainement le Marais breton vers le nord-ouest. Vers le nord, la jonction avec le bassin versant de la Loire est effective par le sud de la Loire-Atlantique (avec des observations en périphérie du lac de Grand-Lieu et une première capture en 2015). Ainsi, la fusion de ce foyer avec la population sauvage du foyer breton est proche.

En termes de surface occupée, l'espèce est présente dans ce premier foyer sur 33 840 km<sup>2</sup> pour la période 2000-2015, soit une augmentation de 13 % par rapport à la période 1990-1999.

### Foyer n° 2 : Nouvelle-Aquitaine et ouest de la région Occitanie

#### Une colonisation depuis le bassin de l'Adour jusqu'au plateau landais

Cette population sauvage de visons d'Amérique s'est fondée au cours des années 1980 et 1990 à partir de trois foyers indépendants, en lien avec des animaux fugitifs issus de plusieurs élevages en activité à l'époque. Deux des foyers se sont constitués sur le bassin versant de l'Adour (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques) et le troisième sur celui de la Garonne (Lot-et-Garonne). L'installation sur le bassin versant de l'Adour amorcée à la fin des années 1990 va s'amplifier dans les années 2000. Les densités sur ce bassin sont aujourd'hui importantes (au moins localement), comme l'atteste la régularité des captures sur des secteurs où les piégeurs sont actifs dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées et le Gers.

Pour le bassin versant de la Garonne, les premières observations ont été collectées au cours des années 1990 sur la Gélise (sous-affluent de la Garonne, en rive gauche) et proviennent de spécimens échappés des visonnières de Barbaste (47). Cette installation est confortée au début des années 2000 avec une dispersion qui s'effectue également depuis le bassin versant de l'Adour, par les têtes de bassins

situées à la frontière des départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, du Lot-et-Garonne et des Landes. La fusion de ces foyers a ensuite permis une large expansion de l'espèce.

En 2015, elle est essentiellement contactée sur les affluents en rive gauche de la Garonne, entre la Baïse à l'est et le Ciron à l'ouest. Sur ce bassin versant, des données de présence ponctuelles ont été récoltées sur la Garonne proprement dite, depuis ses affluents en rive droite ou plus en aval jusqu'à l'entrée du Médoc (Jalle de Blanquefort). À ce jour, les suivis par radeaux à empreintes mis en place n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de populations dynamiques sur ces secteurs. Il s'agit donc probablement d'animaux qui se dispersent ou issus de captivité (chez des particuliers). Sur la période considérée, l'espèce a également colonisé les émissaires littoraux, étangs côtiers landais jusqu'au Courant de Contis au nord, ainsi que la partie amont du bassin de la Leyre, jusqu'aux communes d'Hostens (Gironde) et de Saugnacq-et-Muret (Landes). Les suivis organisés dans le cadre des PNA en faveur du vison d'Europe, à partir de 2008, indiquent une progression constante du vison d'Amérique. Il s'agit de renseignements obtenus au travers du suivi des captures effectuées par les organismes en charge du piégeage, puis au travers de campagnes de surveillance et de lutte ciblées effectuées à l'aide de radeaux à empreintes. Ainsi, la surface de bassin versant occupée entre 2000 et 2015 atteint 17 190 km<sup>2</sup>, alors qu'elle n'atteignait pas 2 000 km<sup>2</sup> entre 1990 et 1999.



▲ Les radeaux à traces sont particulièrement attractifs pour le vison d'Amérique. Ils constituent donc un outil pertinent pour identifier la présence de l'espèce, ainsi que pour mettre en œuvre des campagnes de capture.

### ***Pas de population sauvage identifiée sur le bassin de la Charente***

Durant les années 1990, de nombreuses données ont été récoltées autour d'une visonnière en activité située dans le bassin de la Bonnieure (affluent en rive gauche de la Charente). La présence d'une population férale a également été suspectée aux confins des départements de la Charente et de la Dordogne, du fait de données ponctuelles récoltées au cours des décennies 1990 et 2000. Un suivi intensif par radeaux sur ces deux secteurs n'a pas permis de mettre en évidence de population férale, et la dernière donnée authentifiée sur la Bonnieure remonte à 2012 avec la capture d'une femelle (âgée de 4 ans et ne s'étant jamais reproduite – GREGE, 2013 et 2014). Il semble donc que les animaux capturés n'appartiennent pas à une population reproductrice, bien que la vigilance doit être de mise sur ce secteur proche des dernières populations connues du vison d'Europe.

### ***Apparition d'un nouveau foyer sur le bassin de la Dordogne***

En 2009, dans le sud du département de la Dordogne, à Saint-Cybranet, l'intervention de militants opposés à l'élevage pelletier dans une visonnière s'est soldée

par l'ouverture de milliers de cages au sein de la ferme. Suite à cet acte de malveillance, près de 5 000 visons se sont échappés. Une campagne de recapture rapidement organisée a permis de reprendre une grande majorité des individus dans les semaines qui ont suivi. On estime néanmoins que plusieurs centaines d'animaux sont demeurées dans la nature. Depuis, et alors que la visonnière est aujourd'hui fermée, des captures sont réalisées chaque année sur le bassin versant du Céou (affluent de la Dordogne, en rive gauche), laissant supposer l'installation d'une population férale sur ce bassin. L'extension réelle de cette dernière reste inconnue, mais sa proximité avec le bassin de la Garonne rend probable une fusion à terme de ce nouveau foyer avec la population déjà établie. Cette nouvelle situation préfigure également un développement plus large de l'espèce sur le bassin versant de la Dordogne, en rive droite de la Garonne. Il serait important d'évaluer rapidement la situation locale, via un suivi par radeaux à empreintes, et d'envisager une campagne de régulation de cette population de visons d'Amérique qui constitue une menace pour des populations de visons d'Europe installées dans des secteurs adjacents.

### **Foyer n° 3 : sud-est de la région Occitanie et extension depuis l'Espagne**

Dans ce secteur, la répartition actuelle résulte de l'action conjuguée de trois sous-foyers : deux ont fait souche dans les départements de l'Aude (le plus ancien) et du Tarn, à proximité de deux visonnières ; le troisième a fait souche en Espagne dans la province de Catalogne à partir d'une ferme d'élevage, puis a gagné les zones frontalières avec la France. En termes de surface occupée, l'espèce est présente dans ce foyer sur plus de 10 000 km<sup>2</sup> pour la période 2000-2015, tandis que nous supposons l'installation en cours d'une population lors de la précédente enquête.

### ***La colonisation de la vallée de l'Aude***

Aux confins de la Montagne Noire, du Lauragais et des Avant-Monts du Languedoc, une population sauvage de visons d'Amérique s'est constituée au cours des années 1990, à proximité de la visonnière de Saissac (11). Ce foyer s'est propagé sur le bassin de l'Aude, très largement colonisé d'amont en aval, pour atteindre d'autres bassins versants adjacents – notamment vers l'ouest – des



© S. Beillard/ONCFS

▲ Individu en milieu naturel dans les Hautes-Pyrénées.

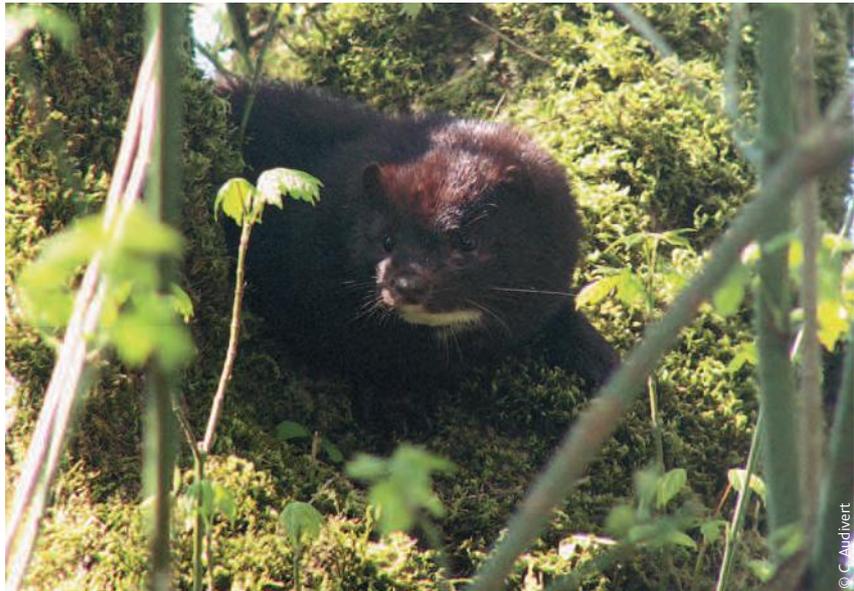
cours d'eau dépendant du grand bassin hydrographique de la Garonne. Depuis le bassin de l'Aude, l'espèce a ainsi progressé en direction de celui de l'Ariège.

Dans le Tarn, les observations et captures répétées de visons d'Amérique autour de la visonnière de Mazamet (81), située en Montagne-Noire et dont l'activité a cessé en 2016, suggèrent que des évasions se sont opérées. Un foyer sauvage s'est constitué au cours de la décennie 2000 sur des cours d'eau dépendant du bassin versant du Tarn. Depuis ce foyer de Mazamet, l'espèce s'étend vers l'est dans la vallée de l'Orb, dans le département de l'Hérault, avec une première mention en 2006 puis une expansion active depuis 2010. La haute vallée de l'Orb est dorénavant colonisée et permet depuis peu à l'espèce de s'infiltrer également en direction de l'ouest, dans le bassin du Dourdou de Camarès, un affluent du Tarn. Une jonction entre les populations établies dans la basse vallée de l'Aude d'une part, et la basse vallée de l'Orb d'autre part, est en cours non loin de l'embouchure de ces deux bassins avec la mer Méditerranée. Depuis le bassin de l'Orb, le vison d'Amérique poursuit son extension vers le littoral languedocien, dans la plaine viticole du bas-Languedoc mais aussi en direction du Gard et de l'Aveyron. En rive gauche de la vallée de l'Orb, il a gagné le bassin versant de l'Hérault où les premières mentions sont disponibles.

#### **Dans les Pyrénées-Orientales, une arrivée multifocale**

Dans les Pyrénées-Orientales, l'apparition du vison d'Amérique jugée rapide et dispersée est à mettre sur le compte de l'existence simultanée de deux fronts de colonisation. Les premières mentions proviennent du nord du département, sur le bassin de l'Agly (2009), et correspondent à l'extension depuis le bassin de l'Aude. Mais il y en a également d'autres qui viennent du sud du département, dans la zone frontalière avec l'Espagne (2009). Du côté espagnol, l'introduction du vison d'Amérique dans la région de Catalogne date des années 1970, lorsque deux fermes à fourrure ont été établies dans le comté d'Osona à Viladrau (province de Gérone) et Taradell (province de Barcelone). De la seconde ferme, des centaines d'animaux se sont échappés suite à un feu de forêt en 1983. L'espèce s'est alors répandue dans toutes les directions et a colonisé 11 principaux bassins fluviaux et 28 comtés jusqu'en 2014 (Palazón *et al.*, 2016).

En 2010-2011, le vison d'Amérique est détecté dans le Vallespir et fait son entrée dans le bassin du Tech (2010) et la plaine du Roussillon (Argelès-sur-Mer en 2011). À partir de la basse vallée du Tech, il se



▲ *Vison d'Amérique juvénile observé sur les bords du ruisseau de Coux, Dordogne, en mars 2017. Un acte de malveillance sur une visonnière en 2009 avait provoqué le relâcher de centaines d'individus dans la nature à une vingtaine de kilomètres de là.*

propage ensuite (depuis 2012) plus au nord, sur la zone littorale, jusqu'au sud de Perpignan où la jonction est probablement en cours avec le foyer qui s'est étendu depuis le département de l'Aude pour atteindre assez largement le bassin de l'Agly puis le bassin de la Têt.

#### **Des présences sporadiques en différents autres points du territoire**

La carte de répartition révèle également des observations authentifiées du vison d'Amérique en plusieurs autres points du territoire au cours de la période 2000-2015 : en Nouvelle-Aquitaine (Charente, Corrèze, Vienne), Auvergne-Rhône-Alpes (Puy-de-Dôme), Bourgogne-Franche-Comté (Haute-Saône et Saône-et-Loire), Centre-Val-de-Loire (Eure-et-Loir), Grand-Est (Aube, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin). L'examen des renseignements obtenus atteste que nous sommes en présence, soit d'observations ponctuelles et isolées restées sans suite, soit d'observations répétées dans le même secteur sans installation de foyers persistants avec reproduction observée en nature, à l'origine de populations férales. Plusieurs situations expliquent ces observations. En premier lieu, des présences et des captures ont été notées dans l'environnement immédiat des élevages en activité ou qui ont été actifs durant la période considérée. Ces observations révèlent des évasions depuis les élevages pelletiers, sans que leur fréquence ne puisse être établie. Dans certains cas s'y ajoutent des actes de

malveillance sur les installations d'élevage, sans établissement durable du vison d'Amérique en nature malgré l'effectif étoffé d'animaux pouvant s'échapper (cas en Seine-Maritime en 2001, en Moselle en 2003). Dans d'autres situations, les observations excentrées, loin des élevages, suggèrent qu'il peut s'agir de visons d'Amérique de compagnie imprégnés et fugitifs ou abandonnés intentionnellement en nature par leur propriétaire. Dans certains cas (par exemple en Saône-et-Loire en 2009), le comportement familier de l'animal capturé laisse peu de doute sur sa provenance. Il ne faut cependant pas négliger la grande capacité de dispersion de l'espèce, notamment des mâles au moment du rut. Toutes ces observations localisées témoignent, si besoin était, des risques de développement de populations férales.

#### **En conclusion...**

Cette enquête 2000-2015 confirme l'ancrage et le développement des populations sauvages du vison d'Amérique sur le territoire métropolitain. À la fin des années 1990, trois foyers étaient décrits et plusieurs suspectés. Les foyers de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire (foyer n° 1) d'une part, et de la Nouvelle-Aquitaine et de l'ouest de la région Occitanie (foyer n° 2) d'autre part, ont poursuivi leur développement. En 1999, un petit foyer avait été décrit dans le nord du département de la Charente, dans la région d'Angoulême, à proximité d'une grande visonnière. Il semble s'être tari car un suivi intensif récent n'a pas permis de

mettre en évidence de population férale. Cette évolution pourrait résulter de l'effort fourni par la visonnière pour éviter des évasions. Lors de l'enquête de 1999, un petit foyer dans le département de l'Aude était suspecté. Aujourd'hui, non seulement son installation s'est confirmée mais, de plus, associé à un autre foyer constitué depuis une visonnière du Tarn et à l'extension du foyer de Catalogne (Espagne), il constitue le vaste foyer n° 3 du sud-est de la région Occitanie.

Depuis la dernière enquête, un foyer s'est constitué en Vendée à partir d'une visonnière en activité. Cette nouvelle situation va faciliter l'expansion du vison d'Amérique dans la basse vallée de la Loire et conduire à une jonction avec le foyer n° 1. Ce foyer de Vendée devrait également faciliter grandement l'expansion de l'espèce en direction des marais du littoral vendéen et des départements du Poitou (Charente-Maritime et Deux-Sèvres, puis Charente). L'action conjuguée du phénomène de dispersion du foyer n° 2 très actif (en Nouvelle-Aquitaine) et du foyer de Vendée devrait faciliter et accélérer, dans un proche avenir, la fusion des deux populations associées. Elle pourrait se traduire par une occupation ininterrompue de tous les départements de la façade atlantique par l'espèce, depuis la Bretagne jusqu'au Pays basque. Ce phénomène est un réel problème au maintien



▲ Individu pris au piège-photo de nuit sur un encorbellement.

des derniers noyaux de présence du vison d'Europe sur le territoire (**encadré 3**).

De même, le foyer du sud-est de la région Occitanie (foyer n° 3) a déjà largement amorcé son extension vers l'ouest. L'action conjuguée de cette expansion avec celle du foyer n° 2 permettra à moyen terme une colonisation ample du bassin versant de la Garonne. Le foyer qui émerge depuis 2009 autour de la visonnière de Saint-Cybranet (24), suite à un acte de malveillance, devrait contribuer à cette large occupation du bassin hydrographique de la Garonne en rive droite. Seul le bassin du Lot, en rive droite, semble pour l'instant à l'abri d'une amorce de colonisation par le vison d'Amérique.

La colonisation du foyer n° 3 va se traduire progressivement par une plus large occupation des secteurs en cours de colonisation (Hérault), mais aussi des départements et régions limitrophes. Nous devrions voir apparaître l'espèce sur le pourtour méditerranéen, en direction de la basse vallée du Rhône (Gard et Bouches-du-Rhône) par le littoral languedocien, mais aussi dans les Cévennes et les Garrigues (Gard) par le bassin de l'Hérault où le vison d'Amérique s'est déjà infiltré.

Les fermes d'élevage constituent la source principale des observations initiales en nature, dont certaines engendrent de nouvelles populations ou renforcent celles déjà existantes. L'assurance de

### ► Encadré 3 • Vison d'Amérique et vison d'Europe, deux espèces en compétition ?

Le vison d'Amérique est un prédateur opportuniste des zones humides continentales et marines, se nourrissant de petits mammifères, poissons, crustacés, oiseaux, œufs et insectes. Cette prédation peut représenter une menace pour des populations d'espèces-proies fragilisées, en milieu insulaire sur les oiseaux nichant au sol et en milieu continental sur certains mammifères (campagnol amphibie, desman des Pyrénées) ou amphibiens.

Le vison d'Europe est un petit mustélide autochtone qui occupe une niche écologique similaire. Ce dernier, autrefois répandu dans une grande partie de l'Europe, est aujourd'hui classé en danger critique d'extinction tant au niveau français que mondial. Les causes de ce déclin sont multiples et leur importance respective a pu varier selon les époques. Le piégeage ou l'empoisonnement indirect ont eu par exemple un impact important en France par le passé, mais les contraintes réglementaires limitent aujourd'hui les mortalités induites par ces pratiques. Les collisions routières jouent certainement un rôle important et les précédents PNA sur le vison d'Europe prévoient la réhabilitation d'ouvrages pour limiter cette cause de mortalité.

La compétition entre les deux espèces de visons est aujourd'hui considérée comme l'une des menaces majeures pesant sur le vison d'Europe. Elle s'exerce principalement pour l'accès aux ressources alimentaires, notamment pendant les périodes où les proies sont les moins abondantes. Alors que

le vison d'Europe est très territorial, le vison d'Amérique est plus tolérant à la cohabitation avec ses congénères ; il est donc susceptible d'être présent à des densités supérieures. Par ailleurs, il est plus grand et se reproduit de manière plus dynamique. Des interactions directes (agressions, évitement) ont été observées dans le cadre de suivis télémétriques en Biélorussie. Des cas de mortalité sont suspectés sur des visons d'Europe issus d'élevage conservatoire et relâchés en Espagne. Ces suspicions de compétition sont étayées par les suivis de terrain réalisés en Russie, Espagne, Biélorussie, où la disparition du vison d'Europe coïncide avec le développement des populations de vison d'Amérique. En France, l'analyse des données de présence disponibles pour ces dernières décennies aboutit souvent aux mêmes constatations, même s'il est difficile de dater précisément l'apparition et la disparition de l'une et l'autre espèce. Quoi qu'il en soit, une fois installé, le vison d'Amérique semble occuper la place du vison d'Europe. Ainsi, les programmes de préservation des dernières populations de visons d'Europe en France et en Espagne s'appuient en grande partie sur des programmes de lutte visant à freiner la dynamique du vison d'Amérique, voire à l'éliminer. En pratique, l'utilisation de radeaux à traces permet de détecter la présence de visons puis de capturer les individus avec une efficacité plus importante que les méthodes traditionnelles de piégeage, et en assurant la sélectivité.

l'étanchéité de ces établissements est requise, afin de préserver la partie du territoire national encore indemne de cette espèce. Le renforcement réglementaire devient quant à lui crucial, notamment dans le cadre de la politique européenne qui vise à maîtriser et à prévenir toute nouvelle introduction d'espèces exotiques au potentiel invasif avéré.

## Contributeurs et remerciements

Les auteurs remercient l'ensemble des personnes, organismes et associations qui ont rendu possible cette synthèse nationale : FDC 01 (A. François), APA 01 (J.J. Fristot), FDC 02 (S. Legros, P. Liénard), FDC 03 (T. Sonnier), APA 03 (Y. Lochmann), FDC 04 (V. Borrelly), APA 04 (A. Gaby), FDC 05 (P. F. Galvin), FDC 06 (D. Siméon), APA 06 (G. Blanchard, J.-M. de la Rocca), FDC 07 (F. Etienne), FDC et APA 08 (A. Merieau), FDC 09 (J. Guichou), APA 09 (J.C. Saulnier), FDC 10 (L. Jacquard) APA 10 (M. Lenoir), FDC et APA 11 (S. Griffie), FDC 12 (D. Marbezy), FDC 13 (J.-C. Lovisol), FDC et APA 14 (S. Bernier), FDC 15 (A. Lafon), APA 15 (G. Arnal), FDC 16 (F. Mahé), APA 16 (B. Bonnacaze), FDC 17 (M. Perrot), FDC 18 (J. Raclin), APA 18 (D. Berneau), FDC 19 (D. Murat), APA 19 (J.-P. Sagne), FDC 21 (J. Serre), APA 21 (A. Rousseau), FDC et APA 22 (O. Primas, C. Guyomard), FDC 23 (S. Quiniot), APA 23 (J. Desforges), FDC et APA 24 (F. Vernet, M. Balaine), FDC 25 (R. Renaude), FDC 26 (A. Desestret), APA 26 (E. Pascal), FDC 27 (T. Caillaud), APA 27 (W. Bonnet), FDC et APA 28 (E. Mangin, C. Bourdelas), FDC et APA 29 (P. Bihannic), FDC 30 (N. Sadargues), APA 30 (C. Jonquet), FDC 31 (F. Aliacar), APA 31 (J.-C. Gajewski), FDC

## Bibliographie

- ▶ Bifolchi, A. & Grémillet, X. 2015. Vison d'Amérique, *Mustela vison* : 179-181, in : *Atlas des mammifères de Bretagne*. Groupe Mammalogique breton (coord. F. Simonnet). Locust Solus éd., Coll. « Natura », Châteaulin. 304 p.
- ▶ Fournier-Chambrillon, C., Bifolchi, A., Mazzola-Rossi, E., Sourice, S., Albaret, M., Bray, Y., Cen, J.-C., Urra Maya, A. F., Agraffel, T. & Fournier, P. 2010. Reliability of stained placental scar counts in farmed American mink and application to free-ranging mustelids. *Journal of Mammalogy* 91(4): 818-826.
- ▶ GREGE. 2013. *Suivi et contrôle du vison d'Amérique en Charente et Dordogne*. Rapport final. Bilan du suivi mené en 2012, propositions pour 2013. DREAL Poitou-Charentes. 21 p.
- ▶ GREGE. 2014. *Suivi et contrôle du vison d'Amérique en Charente et Dordogne*. Rapport final. Bilan du suivi mené en 2013-2014. DREAL Poitou-Charentes. 16 p.
- ▶ Léger, F. & Ruelle S. 2005. Le vison d'Amérique, une espèce qui se développe en France... Résultats d'une enquête nationale réalisée en 1999. *Faune sauvage* n° 266 : 29-36.
- ▶ Maran, T., Podra, M., Harrington, L.A. & Macdonald, D.W. 2017. European mink: Restoration attempts for a species on the brink of extinction. In: Macdonald, D.W., Newman, C. & Harrington, L.A. 2017. *Biology and conservation of musteloids*. Wildlife Conservation Research Unit, Department of Zoology, Univ. Oxford: 370-388.
- ▶ Santiago Palazón, S., Melero, Y., Plaza, M., Santulli, G., García, K., Ruiz-Olmo, J., Pifarré, M., Minobis, B. & Gosálbez, J. 2016. Situation of feral American mink (*Neovison vison*) in Catalonia: Expansion, distribution, ecology and population control. *Butlletí de la Institució Catalana d'Història Natural* 80 : 145-154.

32 (P. Pelletier), APA 32 (V. Zanandrea), FDC et APA 33 (G. Delas), FDC et APA 34 (T. Lebrun), FDC 35, APA 35 et FDGDON 35 (F. Drouyer), FDC 36 (F. Bourguemestre), APA 36 (J.-M. Pichard), FDC et APA 37 (M. Hubert), FDC 38 (S. Zimmermann), FDC et APA 39 (J. Bombois), FDC 40 et FDGDON 40 (B. Rémond, T. Napias), FDC et APA 41 (S. Chantecaille), FDC 42 (G. Chavas), FDC et APA 43 (D. Barret), FDC et APA 44 (C. Vignaud, C. Sorin), FDC 45 (A. Foulon), FDC 46 (E. Pujol), FDC 47 (A. Gigougoux), APA 47 (G. Dumas), FDC et APA 48 (C. Rieurtort), FDC et APA 49 (M. Durchon), FDC et APA 50 (D. Guérin, J. Cordeau), FDGDON 50 (A. Métayer), FDC et APA 51 (F. Talarico), FDC 52 (D. Breton), APA 52 (L. Rossignol), FDC et APA 53 (E. Marouzé), FDC 54 (M. Lehalle), APA 54 (P. Goetzmann), FDC et APA 55 (M. Luneaut), FDC et APA 56 (S. Basck), FDC et APA 57 (G. Humbert), FDC 58 (F. Ortu), FDC 59 (L. Pauwels), APA 59 (P. Bonte), FDC 60 (J. Méry), FDC et APA 61 (Y. L'Honoré), FDC 62 (F. Terlutte, C. Bethencourt), APA 62 (D. Fremaux), FDC et APA 63 (B. Grosbety, B. Bouzon), FDC 64 (C. Pebosca), APA 64 (B. Soulas), FDC 65 (N. Thion), APA 65 (P. Garcia), FDC et APA 66 (C. Bernard), FDC 67 (N. Braconnier), APA 67 (D. Pierre), FDC 68 (J. Romann), APA 68 (A. Klinderstuth), FDC 69 (A. Hermann), APA 69 (G. Scali), FDC 70 (J. Roche), FDC et APA 71 (P. Sintier), FDC 72 (O. Caillibot), APA 72 (D. Gasnier), FDC 73 (D. Liska), FDC 74 (P. Roche), FDC 76 (P. Leboucher), FDC 77 (T. Moret), FDC 79 (D. Berthonneau), FDC 80 (R. Bouteiller), FDC 81 (A. Baisse, P. Liberos), FDC 82 (F. Le Capitaine), FDC 83 (B.

Giarmindari), APA 83 (G. Verret), FDC 84 (G. Robert), FDC et APA 85 (P. Verneau), FDC 86 (A. Chanteloup), APA (J. Brie), FDC 87 (A. Grenier), FDC 88 (D. Breton), FDC 89 (L. Doubre, N. Guilbert), APA 89 (B. Belval), FDC 90 (J. Demeulemeester), APA 90 (C. Guignard), FICIF 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 (R. Tabourel), APA 78 (P. Vergne), APA 91 (M. Bedeau), K. Saint-Hilaire (FRC Midi-Pyrénées), les agents de l'ONCFS, de l'AFB (ex-ONEMA) et les naturalistes mammalogues ou d'associations de protection de la nature (GMB, GMN, GMA, SHNA), ainsi que le GREGE et son réseau d'observateurs : APA 16, 24, 33, 47, ACCA de Glénac, Charente-Nature, Cistude-Nature, Association d'insertion AI17, Conseils généraux 16, 23, 32, 40, 64, CPIE des Pays de Seignanx et de Baïgorry, CEN Aquitaine et Poitou-Charentes, Fédération Aude Claire., FDC 11, 16, 24, 32, 33, 40, 56, 65, 66, FDGDON 16, 24, 40, 47, LPO, Lycée agricole et forestier de Bazas, MIFEN, ONCFS (SD), PN Pyrénées, PNR Périgord-Limousin et des Landes de Gascogne, A. Delgado, A. Labernède, F. Montheau, J. Maysonnave, J.-B. Etchebarne, J.-M. Cugnasse, M. Guilhou, M. Lamaison, P. Arlot, P. Candau, R. Labeyrie, R. Perrou, S. Villond, V. Graciette, piégeurs agréés (dpt 11, 32, 40), pisciculteurs (dpt 19, 32, 33, 40), RN de l'Étang Noir, de l'Étang de la Mazière, des Marais d'Orx, du Courant d'Huchet et de Nohèdes, SEPANLOG, SFPEM, Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) du Son et de la Sonnette et de la Charente amont, SIAH de la Tude, Syndicat mixte d'études et d'aménagement du Pays Ribérocis. ●



© J. Steinmetz/ONCFS

▲ Le vison d'Europe est classé en danger critique d'extinction aux niveaux national et mondial.